



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2019 A 20 HEURES 30

*Délibération n° 2019/12/16 n°10 : FONCIER -
Acquisition amiable d'une propriété non bâtie
sise au lieu-dit "Le Chardonnet", appartenant aux
consorts VIRICEL.*

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/12/2019
En exercice :	31	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 10/12/2019
Pouvoirs :	5	
Votants :	28	Affichage du compte rendu : 19/12/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M. LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danièle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, MM. GERARD Daniel, WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme BERNY Carine, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M RAMBAUD Gerbert donne pouvoir à M MALOSSE Daniel, Mme DURAND Aline donne pouvoir à M COQUARD Henri, M MOREAU Jean- Jacques donne pouvoir à Mme BERNY Carine, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond.		
Absents ou excusés :		
Mme DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mme BERTHILLON Chantal		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la famille VIRICEL propose de vendre à la commune de Vaugneray un terrain situé au lieu-dit "Le Chardonnet" au prix de 150 000 €.

Cette propriété, cadastrée AD 28, comporte une surface de 2 282 m². Elle est grevée d'un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme (ER 36) pour l'extension du cimetière (cimetière, stationnement et/ou espaces paysagers). L'acquisition de ce terrain permettrait donc à la commune de disposer du foncier nécessaire au développement de cet équipement public.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir le bien immobilier au prix proposé par les consorts VIRICEL, soit 150 000 €, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

28 suffrages exprimés : 28 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE l'acquisition du terrain nu sis au lieu-dit "Le Chardonnet", pour une surface de 2 282 m² et cadastré AD 28 appartenant aux consorts VIRICEL, au prix de 150 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés se rapportant à cette affaire ;

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice 2019.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le
19/12/2019 puis le 31/12/2019
et de la publication en mairie le 19/12/2019 puis le
31/12/2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

